

**COMITE REGIONAL D'EQUITATION
D'ILE DE FRANCE
(C.R.E.I.F.)**

**56, rue des Renaudes
75017 PARIS**

=====

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Comité Régional d'Equitation d'Ile de France » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

1. Le résultat de l'exercice est un excédent de 104 219 € se décomposant en un excédent de 311 523 € pour le secteur formation et un déficit de 207 304 € pour le secteur sport. Nous avons vérifié, par sondages, au vu des pièces justificatives, l'exactitude et l'exhaustivité des produits et des charges spécifiques imputés aux secteurs sport et formation.
2. L'annexe expose les mouvements des fonds dédiés sur la partie des subventions non utilisées pour des projets définis à la clôture de l'exercice. Nous avons vérifié que les fonds dédiés de l'exercice précédent avaient été utilisés en totalité pour 14 800 € et que les fonds dédiés de l'exercice 2023/2024 sont reportés pour 5 500 € au titre du Projet Sportif Fédéral et de 3 500 € au titre de la formation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Pour JM AUDIT & CONSEILS



Abdoullah LALA



Patrick PIOCHAUD

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 042	4 042		478
Immobilisations corporelles	1 033 307	843 664	189 642	249 033
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 037 348	847 706	189 642	249 511
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				9 418
Créances				
Usagers et comptes rattachés	900 079		900 079	714 114
Autres	181 189		181 189	451 524
Valeurs mobilières de placement				585 071
Disponibilités (autres que caisse)	1 097 597		1 097 597	174 650
Caisse	4 767		4 767	41
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 183 633		2 183 633	1 934 818
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	113 219		113 219	117 683
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	113 219		113 219	117 683
TOTAL GENERAL	3 334 200	847 706	2 486 494	2 302 012

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/08/2024	au 31/08/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	116 887	116 887
Ecart de réévaluation		
Réserves	313 315	313 315
Résultat de l'exercice	104 219	35 523
Report à nouveau	1 235 532	1 200 009
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 769 954	1 665 735
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	17 969	33 980
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 787 923	1 699 714
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189 807	161 286
FONDS DEDIES	9 000	14 800
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	192 803	164 472
Autres	149 733	213 585
TOTAL DETTES	333 536	363 257
Produits constatés d'avance	157 229	48 155
TOTAL GENERAL	2 486 494	2 302 012

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	499 764
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/08/2024	Exercice N-1 31/08/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 565 641	1 183 322
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	129 117	242 933
Cotisations	3 067	12 020
Autres produits	760 267	924 138
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 458 092	2 362 413
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 745 038	1 622 010
Impôts, taxes et versements assimilés	10 766	5 050
Rémunérations du personnel	271 223	325 933
Charges sociales	64 584	77 835
Dotations aux amortissements	184 869	116 972
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	101 254	228 006
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 377 734	2 375 806
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 358	-13 393
PRODUITS FINANCIERS	2 591	800
CHARGES FINANCIERES	540	1 020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 011	44 936
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	14 800	19 000
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	9 000	14 800
EXCEDENT OU DEFICIT	104 219	35 523

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : C.R.E.I.F.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 2 486 494 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 104 219 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/10/2024 par le conseil d'administration de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Objet social de l'entité:

Développement de l'équitation en Ile-de-France

Nature et périmètre des activités:

Par délégation de la Fédération Française d'Equitation (FFE), le Comité Régional d'Equitation d'Ile-de-France a pour objet et missions, en Ile-de-France de:

- 1/ Représenter la FFE en participant à tout ce qui concerne le cheval et l'équitation au niveau régional,
- 2/ Développer et promouvoir les activités équestres de toutes natures,
- 3/ Gérer les compétitions et les manifestations équestres régionales qui lui sont déléguées par la FFE,
- 4/ Organiser les formations des officiels de compétitions et autres intervenants régionaux,
- 5/ Coordonner et dispenser des actions de formation professionnelle notamment par voie d'apprentissage concernant les diplômes d'encadrement des activités équestres,
- 6/ Organiser des assemblées, congrès, conférences, expositions, formations et examens fédéraux,
- 7/ Assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire de toute discrimination, veiller au respect de la Charte d'éthique et de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français,
- 8/ Intégrer les notions de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités
- 9/ Respecter et faire respecter à ses adhérents les règles d'encadrement, les règles de disciplines, les règles contre le dopage humain, les règles contre le dopage animal, le bien-être animal, les règles d'hygiène, les règles de sécurité et les règles relatives à l'éthique de la compétition et du sport en général.

Moyen mis en oeuvre:

L'association est gérée par un Comité Directeur composé de 20 élus, lesquels décident des actions à engager (qu'il s'agisse de formation,

Règles et méthodes comptables

de sport ou de développement).

Leur choix s'appuie en partie sur le travail des commissions régionales, composées de bénévoles et dirigées par un(e) président(e), qui proposent des projets.

Les salariés du CREIF mettent en place les actions retenues cadrant avec l'objet social de l'association.

Ainsi, sont réalisés chaque année:

- Des formations diplômantes en vue de former des enseignants d'équitation
- Des formations non diplômantes (formation continue pour les enseignants, formation des officiels de compétitions)
- Des séminaires à destination des adhérents
- Des actions de développement vers le grand public (présence sur les Salons, campagne de communication)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Site internet : 5 ans
- * Constructions : 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 10 ans (dont matériel de concours)
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le résultat de l'exercice est de 104 219 € et se décompose comme suit :

- Déficit de 207 304 € pour le secteur sportif
- Excédent de 311 523 € pour le secteur formation

La ventilation des produits et des charges par secteur d'activité est détaillée dans les états annexés en pages 27 à 30.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 042			4 042
Immobilisations incorporelles	4 042			4 042
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	171 203			171 203
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	277 576			277 576
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	584 527			584 527
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 033 307			1 033 307
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 037 348			1 037 348

Immobilisation corporelles

Matériel de bureau et informatique, mobilier : 584 527 € dont matériel concours 498 393 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 563	478		4 042
Immobilisations incorporelles	3 563	478		4 042
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	142 673	3 424		146 097
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	152 043	18 712		170 755
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	489 558	37 255		526 812
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	784 274	59 390		843 664
ACTIF IMMOBILISE	787 837	59 869		847 706

Matériel de bureau et informatique, mobilier : 526 812 € dont matériel de concours 466 533 €.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 194 488 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	900 079	900 079	
Autres	181 189	181 189	
Charges constatées d'avance	113 219	113 219	
Total	1 194 488	1 194 488	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances et Valeurs mobilières	65 246		65 246	
Total	65 246		65 246	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			65 246	

Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	116 887				116 887
Réserves hors activités sociales	313 315	35 523		35 523	313 315
RAN hors activités sociales	1 200 009		35 523		1 235 532
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	35 523	-35 523	104 219		104 219
Situation nette	1 665 735		139 743	35 523	1 769 954
Subventions d'investissement	33 980			16 011	17 969
TOTAL	1 699 714		139 743	51 534	1 787 923

Notes sur le bilan

Total fonds associatifs = 1 787 923 € dont 86 834 € d'actif net apporté par l'Union Equestre d'Ile de France lors de la fusion absorption réalisée en 2010.

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	67 902
Divers - prod. a recevoir	1 181

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	161 286	125 000	96 479		189 807
Total	161 286	125 000	96 479		189 807
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		125 000	96 479		
Financières					
Exceptionnelles					

Le solde correspond à :

- JO 2024 : Dotation initiale de 220 000 € reprise pour 41 184 € en 2022, 82 037 € en 2023 et 96 479 € en 2024. Le solde au 31/08/2024 est nul.

- Plan de modernisation des centres de formation: Dotation initiale de 130 000 € reprise pour 48 298 € en 2022, 16896 € en 2023. Le solde au 31/08/2024 est de 64 807 €.

- Héritage JO 2024 : Dotation initiale de 125 000 €. Le solde au 31/08/2024 est de 125 000 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 499 764 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 803	192 803		
Dettes fiscales et sociales	84 428	84 428		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	65 304	65 304		
Produits constatés d'avance	157 229	157 229		
Total	499 764	499 764		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	139 831
Dettes provis. pr congés à payer	16 216
Personnel - autres charges à payer	20 000
Charges sociales s/congés à payer	4 983
Charges sociales - charges à payer	8 000
Charges fiscales à payer	4 775
Total	193 805

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 632		
Tickets restaurants	1 666		
Stock récompenses	104 921		
Total	113 219		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	157 229		
Total	157 229		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2024
Montant du chiffre d'affaires et des ressources	1 568 708
TOTAL	1 568 708

Le montant des contributions financières versées par la FFE s'élève à 597 324 € contre 630 900 € en 2023

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 24 000 Euros

Honoraires des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Subventions d'exploitation		32 433	96 684			129 117
Subventions d'investissement					16 011	16 011
						145 128

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opération de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		16 011
TOTAL		16 011

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	2
Employés	3	5	8	8
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	7	10	10

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			47 921	54 155	102 076
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				25 965	25 965
Exercice			10 259	12 013	22 272
Redevances payées			10 259	37 978	48 237
A un an au plus			11 276	6 262	17 538
A plus d'un an et cinq ans au plus			26 387	9 915	36 302
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			37 663	16 177	53 840
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			10 258	12 013	22 271

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>Fonds dédiés sur</i>	14 800	14 800	14 800		9 000	9 000	9 000
Total	14 800	14 800	14 800		9 000	9 000	9 000

Tableaux annexe

TABLEAU I: Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises Etat, Collectivités locales, étab.pub Entreprises : via fongécif, OMA, FAF Particuliers	17 122	1 8,5	6 128	0,5 11,9
Sous total I	139	9,7	134	12,4
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes Etat Régions Autres collectivités territoriales	56 3	3,9 0,2	58 9	5,4 0,8
Sous total II	59	4,1	67	6,2
Autres organismes de formation Autres ressources	1223 10	85 0,2	862 14	80 1,3
Sous total III	1233	86	876	81
Total des ressources	1372	100	1744	100

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1) Perfectionnement professionnel et qualifiant (2) Insertion sociale	1362 10		1744	
Total	1372		1744	

TABLEAU III Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Convention Région	59 800	0	56 300	56 300